

Procès-Verbal de la Réunion SIFUP 123 Soleil du 23 Septembre 2021 18h30

Présents avec voix délibératives	Mme GUILLET-MASSÉ MYRIAM Mrs PRUDHOMME Mickaël, LACROIX Pascal, DUBOIS Claude
Était représenté	Mr THURAUULT Jean-Pierre a donné pouvoir à Mr DUBOIS Claude
Présents sans voix délibératives	Mme GUILBERT Irma
Étaient excusés	Mmes VIOLLEAU Isabelle, NOURISSON Mélanie, PUCHAULT Françoise, STOQUERT Morgane Mrs COLLOT Christophe, THURAUULT Jean-Pierre
Secrétaire de séance	LACROIX Pascal

ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Adoption du PV de la séance du 30 août 2021
- ACM : Fixation des tarifs – Décision modificative
- Avenant CNRACL
- Effacement de dette
- Décision modificative N°1
- Remboursement de frais de téléphonie au Président
- Photocopieur
- Questions diverses

Déroulement de la réunion

- **Secrétaire de séance** : Le secrétaire de séance est Monsieur LACROIX Pascal
- **Approbation du procès-verbal du 30 août 2021** : Le procès-verbal du 06 juillet 2021 a été adopté l'unanimité membres présents et représentés.
- **ACM : Fixation des tarifs –décision modificative** – *Délibération 2021-20*

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que par délibération N°2021-19 votée lors de la réunion du 30 août 2021, le comité syndical a approuvé la tarification de l'accueil collectif de mineurs.

Cependant suite au contact établi avec la CAF, il est demandé d'établir 3 tarifs avec QF. Il propose de modifier les tarifs comme présentés ci-dessous.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical :

- Adopte la grille ACM du mercredi matin tel que ci-dessous
- Annule et remplace la délibération 2021-19 fixant les tarifs ACM
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant y compris la convention avec la CAF

Quotient familial CAF Et MSA	Enfants scolarisés à l'école 123 Soleil	Enfants non scolarisés à l'école 123 Soleil
0 à 770	6 euros	8 euros
771 à 1500	8 euros	11 euros
1500	12 euros	14 euros

Voix « pour » 5

Voix « contre » 0

Abstentions 0

○ **Avenant CNRACL** – Délibération 2021-21

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
• Pension vieillesse « normale »	48 euros
• Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

Voix « pour » 5

Voix « contre » 0

Abstentions 0

○ **Effacement de dette**

Monsieur le Président informe le Comité syndical que la trésorerie de Thouars nous a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable avait, au profit du SIFUP 123 SOLEIL, une dette correspondant à des frais de cantine, dette de 48.5 euros pour l'année 2016, dette de 428.20 euros pour l'année 2017, dette de 63.35 euros pour l'année 2018, soit une valeur totale de 540.05 euros.

Le comité syndical décide de reporter cet ordre du jour au prochain comité syndical.

○ **Décision modificative N°1 – Délibération 2021-22**

Vu le vote du budget primitif voté le 18 février 2020, Monsieur le Président propose au comité syndical d'autoriser la décision modificative suivante concernant les opérations comptables:

SECTION D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
2183 - Matériel de bureau	1 000,00	
21312 - Bâtiment scolaire	500,00	
1321 - Subvention de l'Etat		1 500,00
TOTAL DE LA SECTION	1 500,00	1 500,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
6065 - Livres cassettes disques	1 500,00	
6068 - autres	500,00	
022 - Dépenses imprévues	-500,00	
7472 - Région		1 500,00
TOTAL DE LA SECTION	1 500,00	1 500,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président ou la vice-présidente des finances à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Voix « pour » 5

Voix « contre » 0

Abstentions 0

○ **Remboursement frais de téléphonie au Président** : *Délibération 2021-23*

Le Président informe le comité syndical avoir payé par carte bancaire personnellement pour finaliser la commande de l'abonnement téléphonique BOUYGUES TELECOM du directeur de l'ACM. La facture s'élève à 10 euros.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le remboursement des frais de téléphonie de 10 euros au Président.
- Autorise Monsieur le Président ou la vice-présidente en charge des finances à signer tous les documents s'y rapportant.

Voix « pour » 5

Voix « contre » 0

Abstentions 0

○ **Photocopieur** :

Le Président informe le comité syndical vouloir transmettre à la trésorerie un certificat administratif afin de réformé et sortir de l'actif le photocopieur de QUATRA qui est dans le couloir. Il a été mis sur LEBONCOIN pour le vendre depuis 2019 mais sans succès. Le Président propose de le donner à Emmaüs.

○ **Questions diverses** :

*Impayés : Monsieur le Président informe le comité qu'actuellement nous sommes à 7 000 euros d'impayés concernant les factures de cantine et de garderie. Le président et la vice-présidente en charge des finances prendront rendez-vous avec la Trésorerie de Thouars fin octobre dans le but de demander d'accélérer les poursuites, afin de pouvoir récupérer le maximum des sommes impayées. Cette somme est un gros manque pour notre trésorerie.

*Ligne de trésorerie : Afin de pouvoir faire face aux dépenses de fin d'année et suite à un manque de trésorerie, Monsieur le Président propose de se renseigner pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie. En attente d'une subvention de la région de 6 000 euros sur le budget 2021 que nous ne toucherons que fin janvier, la ligne de trésorerie serait remboursée aussitôt. Le comité syndical propose d'envoyer des courriers à plusieurs banques en demandant leur taux d'intérêts pour une ligne de trésorerie de 5 000 euros.

*AVS : Monsieur le Président informe le comité syndical qu'à la rentrée de septembre nous avons accueilli un petit garçon handicapé. Il a une AESH sur le temps scolaire mais pas en temps périscolaire. Suite à sa rentrée, nous avons appris que cet enfant a des risques de fausse route lors des repas et qu'il a besoin d'une surveillance spécifique. Ayant des AESH au sein de notre école, Nous avons demandé aux autres AESH de l'école si elles seraient intéressées pour s'occuper de cet enfant lors du repas. L'une d'elles a accepté, nous l'avons recrutée en contrat intérim pour le temps du repas soit 45 min par jour.

*SUBVENTION : Monsieur le Président informe le comité que, suite à l'ouverture de

l'accueil collectif de mineurs, nous pourrions peut-être prétendre à des subventions, ce qui pourrait nous permettre d'équiper la cour maternelle d'une structure de jeux. Le comité propose de se renseigner sur ces aides possibles ainsi que sur la subvention MacDo et d'estimer le coût de la structure afin de la prévoir au budget 2022.





*CESU : Le président informe le comité syndical qu'on a enfin reçu notre agrément. Nous attendons de bien recevoir les bordereaux de remise de chèques pour en informer les familles.

*PARKING : Retour positif des parents sur ce nouveau parking. Cependant, certains parents ne jouent pas le jeu et empruntent toujours le sens interdit. Dans un premier temps, nous allons refaire de la pédagogie et si cela ne fonctionne pas, nous ferons appel à la gendarmerie.

*DEMOS : Pascal Lacroix informe le comité syndical que l'école va participer au projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale). Ce sont les CE2 qui sont concernés pour une durée de 3 ans. Les enfants vont apprendre à jouer des instruments et, pour finir, iront jouer à la Philharmonie de Paris. Une partie de cet apprentissage est réalisée sur le temps scolaire et l'autre hors temps scolaire. Une réunion avec les familles aura lieu le 5 octobre.

Fin de Séance à 20h10

N° de la délibération	Objet	Classement matière	
2021-2020	ACM : Fixation des tarifs – Décision modificative	Finances locales	Décisions budgétaires
2021-2021	Avenant CNRACL	Commande publique	Autres types de contrats
2021-2022	Décision modificative N°1	Finances locales	Décisions budgétaires
2021-2023	Remboursement de frais de téléphonie au président	Finances locales	Décisions budgétaires

PRUDHOMME Mickaël, Président	
LACROIX Pascal, Secrétaire de Séance	
COLLOT Christophe	
DUBOIS Claude	
GUILLET-MASSÉ Myriam	
NOURISSON Mélanie	
PUCHAULT Françoise	
STOQUERT Morgane	
THURAUULT Jean-Pierre	
VIOLLEAU Isabelle	